



CARIGNAN

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

ÎLE AU FOIN

Règlement en vue pour la protection de l'île au Foin

CARIGNAN, le mardi 1^{er} septembre 2015 – Le conseil municipal de Carignan a déposé aujourd'hui un avis de motion concernant l'achat de l'île au Foin en vue de sa protection. Le maire, M. René Fournier, a annoncé qu'une entente de principe est intervenue avec le propriétaire de l'île au Foin en vue de son acquisition par la Ville au montant de 3,460 M\$. Un projet de règlement d'emprunt sera ainsi voté à la prochaine assemblée du conseil municipal; il totalisera 3,854 M\$ afin d'inclure l'ensemble des coûts d'acquisition, de taxes et autres frais incidents.

Au même moment, le conseil municipal a adopté une résolution formelle demandant à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de participer au financement de cette acquisition par l'entremise du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain. Les discussions avec la CMM sont déjà entamées à cet égard.

« Ces deux résolutions du Conseil sont liées. Si on n'obtient pas un montage financier satisfaisant, nous n'avons pas l'intention d'aller de l'avant avec ce projet. Nous croyons que l'île au Foin devrait être protégée, mais que ce n'est pas aux citoyens de Carignan d'assumer l'ensemble de la facture, compte tenu de sa valeur écologique d'ensemble et de son rayonnement régional. Nous avons la ferme intention de respecter la capacité de payer de nos citoyens et nous poursuivrons aussi nos efforts auprès d'autres partenaires potentiels pour atteindre cet objectif », a déclaré le maire René Fournier.

Dans la mesure où les conditions financières satisfaisantes sont réunies, l'île au Foin serait protégée de tout développement domiciliaire et conserverait sa piste cyclable, au bénéfice de tous et des générations futures. De plus, l'acquisition mettrait fin à l'ensemble des recours juridiques, ainsi qu'aux frais associés.

Nature-Action Québec a accompagné la Ville dans la recherche de partenaires financiers et a contribué activement aux négociations avec le propriétaire. Il est d'ailleurs important de souligner la collaboration de ce dernier tout au long du processus. La volonté de l'administration municipale de préserver l'île au Foin a également reçu l'appui du Mouvement Ceinture Verte et de Conservation de la Nature du Canada.

« Je crois que nous sommes sur la bonne voie dans ce dossier. Nous allons continuer de le faire cheminer et informerons les citoyens au fur et à mesure de son évolution en vue d'un règlement définitif », a conclu le maire Fournier.

– 30 –

Source : Ville de Carignan

Renseignements :

Caroline Bisson

Conseillère en environnement et développement durable

Ville de Carignan

Tél.: 450 658-1066 poste 237

info@villedecarignan.org